



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Délégation à la Sécurité Routière

DSR/ERPC/BRF

AVIS DE FORMATION

CONTRÔLE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSSR) Session 2026

Formation à destination des DPCSR

Conformément à l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) sont chargés du contrôle de ces stages.

Objectifs de la formation :

- Savoir contrôler l'application du programme de formation et s'assurer du respect des obligations administratives et pédagogiques des centres agréés de sensibilisation à la sécurité routière.
- Renseigner objectivement la grille d'audit.
- S'assurer de la conformité du contrôle réalisé par ses agents ainsi que de l'objectivité du rapport d'audit en application du programme contenu dans les annexes de l'arrêté susvisé.

Programme :

PRE-REQUIS avant la formation : obligation de suivre un stage d'observation de deux jours, en situation réelle, organisé par le service d'affectation du stagiaire.

Dans le cadre de ce stage d'observation, le stagiaire devra retourner à l'INSERR un rapport selon une grille qui lui sera adressée au préalable. Ce rapport devra OBLIGATOIREMENT être retourné par le stagiaire **2 semaines avant le début de la formation – soit pour le lundi 12 octobre 2026 dernier délai.**

- Historique du système permis à points et fonctionnement ; divers publics des stages ; matrice ; matrice GDE (Goals of Driver Education) ; dérives et dysfonctionnements fréquemment constatés sur le terrain ;
- La réglementation relative à l'agrément CSSR ; le fonctionnement des centres ; l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière ; les obligations des organismes de formation et des animateurs ; la notion de contrôle court et contrôle long ;
- Le stage de sensibilisation ; les modes de co-animation des animateurs ; les modules constituant les stages ;
- Le rôle du DPCSR en qualité d'auditeur CSSR ; le comportement à adopter (déontologie) ; le contenu du contrôle ; exercices de simulation de l'utilisation de la grille d'audit ; le rapport d'audit ; les prolongements de l'audit (éventuelles sanctions pour dysfonctionnements).

<u>Durée de la formation</u>	2 jours
<u>Nombre de stagiaires</u>	10 agents maximum
<u>Public cible</u>	DPCSR
<u>Lieu de la formation</u>	INSERR à Nevers (58)
<u>Dates de la session</u>	- du lundi 26 octobre 2026 à 9h00 au mardi 27 octobre 2026 à 16h30